

7 juillet 2006

Français  
Original: Anglais

---

**Seizième Réunion des chefs des services chargés  
au plan national de la lutte contre le trafic illicite  
des drogues, Afrique**

Nairobi, 25-29 septembre 2006

### **Ordre du jour provisoire**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues.
4. Application des recommandations adoptées à la quatorzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail:
  - a) Importance croissante de l'Afrique dans le trafic international de cocaïne;
  - b) Culture illicite de la plante de cannabis en Afrique, trafic de cannabis et conséquences de ce trafic;
  - c) Identification et contrôle effectif des précurseurs inscrits aux Tableaux I et II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1988;
  - d) Bonnes pratiques en matière de détection et de répression des infractions face aux toxicomanes susceptibles d'être séropositifs (séance de formation).
6. Organisation de la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.



## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Le Bureau est élu conformément à l'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1). La Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, a, dans le passé, élu un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour provisoire de la seizième Réunion des HONLEA, Afrique, figure dans le présent document.

À sa trente-huitième session, la Commission des stupéfiants a recommandé que les déclarations générales concernant les statistiques et les tendances nationales ne soient pas lues en séance mais que le texte en soit distribué. Cette recommandation est rappelée ici et les participants sont invités à remettre à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), d'ici au 18 août 2006, un rapport de deux ou trois pages sur les tendances du trafic de drogues observées l'année passée dans leur pays. Seuls les rapports reçus avant cette date seront traduits dans les autres langues de travail de la Réunion.

Une fois l'ordre du jour adopté, la Réunion établit le calendrier de ses travaux pour la session. On trouvera en annexe au présent document un calendrier provisoire qui lui sera soumis.

### **3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues**

Les participants sont invités à présenter à la Réunion les mesures prises par leur gouvernement en faveur de la coopération régionale et sous-régionale dans des domaines tels que les enquêtes conjointes, la formation des agents des services de répression et l'échange d'informations et de données d'expérience relatives à la lutte contre le trafic de drogues.

L'ONUDC présentera ce point de l'ordre du jour et donnera un aperçu des programmes sous-régionaux de coopération qu'il mène actuellement avec différents gouvernements en matière de répression, ainsi que de leurs répercussions sur les tendances du trafic de drogues.

Les participants sont invités à faire part à la Réunion des obstacles qui, dans la pratique, entravent la coopération sous-régionale et des mesures prises pour les surmonter.

#### *Documentation*

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC/HONLAF/2006/2)

#### **4. Application des recommandations adoptées à la quatorzième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

Les participants sont invités à faire part à la Réunion des mesures prises par leurs gouvernements en application des recommandations adoptées à la quatorzième Réunion des HONLEA, Afrique, tenue au Caire du 30 mai au 3 juin 2004.

La Réunion sera saisie d'une note du Secrétariat présentant les réponses reçues au questionnaire sur les mesures prises par les gouvernements en application de ces recommandations. Pour que le Secrétariat puisse préparer un rapport utile sur la suite donnée aux recommandations adoptées à la quatorzième Réunion, les participants sont instamment priés de remplir le questionnaire et de le renvoyer avant le 4 août 2006.

##### *Documentation*

Application, par les États de la région, des recommandations adoptées à la quatorzième Réunion des HONLEA, Afrique (UNODC/HONLAF/2006/3)

#### **5. Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail**

Des groupes de travail ad hoc sont constitués en vue d'examiner des questions d'intérêt régional et de faciliter des discussions informelles et des échanges de vues francs sur ces sujets. Ils sont invités à présenter leurs conclusions et recommandations à la Réunion, pour approbation et inclusion dans le rapport sur les travaux de cette dernière. Il est demandé à chaque groupe de travail de prendre en considération les questions suivantes:

##### **a) Importance croissante de l'Afrique dans le trafic international de cocaïne**

Le nombre de cas signalés d'interception de cocaïne en Afrique et d'importation de cocaïne en provenance de ce continent augmente régulièrement. A cet égard, tous les moyens de transport semblent poser un problème aux autorités de détection et de répression des drogues: les interceptions se font en mer sur des navires de charge ou de pêche; la cocaïne est cachée dans la cargaison de marchandises et de produits frais ou trouvée sur des personnes qui voyagent par bateau ou par avion. Le groupe de travail examinera l'ampleur du trafic de cocaïne en provenance et à destination de pays d'Afrique et se penchera sur la participation d'entreprises criminelles à l'organisation, au financement et au soutien de ce trafic. Il examinera aussi le mode opératoire actuellement utilisé par les trafiquants et les initiatives prises par les autorités des pays de la région. Les représentants seront invités à donner des exemples d'interceptions et d'enquêtes réalisées pour illustrer les difficultés rencontrées et recenser les mesures qui se sont révélées utiles pour faciliter les enquêtes et les poursuites judiciaires contre les trafiquants.

##### **b) Culture illicite de la plante de cannabis en Afrique, trafic de cannabis et conséquences de ce trafic**

Le cannabis est désormais à l'origine du plus important problème de drogues sur le continent africain. La culture illicite de cannabis menace le droit et l'ordre public, la sécurité nationale, la chaîne alimentaire, le développement économique de la région et la santé. La culture illicite de cannabis, qui se limitait autrefois à la récolte de

plantations sauvages s'est depuis longtemps transformée en une entreprise criminelle complexe, à la fois coordonnée et bien organisée. Le groupe de travail examinera les mesures prises par les autorités de détection et de répression des pays africains pour régler le problème de la culture illicite de la plante de cannabis et du trafic de cannabis. Il sera demandé aux représentants de dire dans quelle mesure ce trafic se développe sur le territoire de leur pays et de donner des informations sur la manière dont il est organisé et sur les liens transfrontaliers qui ont été identifiés. Le recours à d'autres initiatives de développement et le rôle des autorités de détection et de répression par rapport à ces initiatives seront aussi examinés. Les participants voudront aussi peut-être savoir comment leur système juridique traite les infractions liées au cannabis et s'il est possible d'améliorer la façon dont les organismes de détection et de répression des drogues enquêtent et saisissent les tribunaux.

**c) Identification et contrôle effectif des précurseurs inscrits aux Tableaux I et II de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, 1988**

Le groupe de travail examinera la manière dont les autorités de détection et de répression réagissent au contrôle des précurseurs et se penchera sur les difficultés pratiques auxquelles elles sont confrontées ainsi que sur les solutions éventuelles. La discussion portera aussi sur le recours à des procédures administratives et à des contrôles physiques et sur les problèmes et les succès liés à leur application. Les participants seront invités à donner des exemples des mesures pratiques qu'ils ont prises pour éviter le détournement de précurseurs et informeront la Réunion des tendances récentes en la matière. Le groupe de travail examinera des exemples de mesures ayant aidé les services de répression et de détection à cet égard, y compris l'aide offerte par d'autres organismes, la coopération avec l'industrie chimique ou l'utilisation de renseignements pour cibler des cargaisons suspectes. Il voudra peut-être examiner une autre question ayant directement trait au contrôle des précurseurs, à savoir la fabrication clandestine de stimulants de type amphétamine (STA) sur le territoire de leur pays ainsi que les tendances actuelles en matière de trafic de STA.

**d) Bonnes pratiques en matière de détection et de répression des infractions face aux toxicomanes susceptibles d'être séropositifs (séance de formation)**

Les comportements à risque, tels que l'usage de drogues par injection et l'échange d'aiguilles, de seringues et d'autre matériel infecté, constituent un mode important de transmission du VIH/sida et d'autres maladies hématogènes dans de nombreux pays du monde. Dans l'exercice de leurs fonctions, les agents des services de détection et de répression des infractions en matière de drogues peuvent être en contact avec des toxicomanes et risquent donc davantage d'être infectés par le VIH/sida et par d'autres maladies hématogènes. Il est donc important qu'ils soient sensibilisés aux problèmes de santé qui y sont liés et qu'ils soient formés à l'utilisation de pratiques et de procédures sûres et adaptées, lorsqu'ils sont en contact avec des toxicomanes susceptibles d'être séropositifs. La séance de formation vise à donner des informations sur les mesures à prendre pour favoriser des pratiques sûres sur le lieu de travail afin de s'occuper de toxicomanes susceptibles d'être séropositifs.

**6. Organisation de la dix-septième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique**

Les participants à la Réunion sont invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la dix-septième Réunion, y compris les thèmes qu'ils souhaitent traiter au sein de groupes de travail et les lieux possibles des futures réunions. Il serait utile, à des fins de planification, qu'ils arrêtent le lieu de la dix-septième Réunion. Le Secrétariat fournira, sur demande, un exemplaire de la lettre d'accord type expliquant le rôle de l'Organisation des Nations Unies, d'une part, et celui du pays hôte, d'autre part.

Les participants sont aussi invités à débattre de toute autre question liée à l'organisation des réunions en vue d'en améliorer la teneur et le suivi. Dans le cadre du processus de réforme en cours à l'ONU, ils voudront peut-être envisager d'adapter leurs méthodes de travail pour relancer leurs propres procédures. À ce sujet, un questionnaire sera distribué à l'ouverture de la seizième Réunion pour connaître les points de vue des États membres et susciter un débat sur les moyens de donner un nouveau souffle aux procédures et aux questions connexes.

*Documentation*

Organisation de la dix-septième Réunion des HONLEA, Afrique (UNODC/HONLAF/2006/4).

Questionnaire sur les méthodes de travail des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (UNODC/HONLAF/2006/CRP.2)

**7. Questions diverses**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront aborder tout autre thème important, comme les questions urgentes que soulèvent les rapports des pays.

**8. Adoption du rapport**

Avant de conclure sa session, la Réunion adopte son rapport ainsi que les rapports des groupes de travail et les recommandations.

## Calendrier provisoire des travaux

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	
Lundi 25 septembre		
	8 heures	Inscriptions
	9 heures	Ouverture de la session
		Point 1. Élection du Bureau
		Point 2. Adoption de l'ordre du jour
		Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues
	14 heures	Point 3. Situation actuelle de la coopération régionale et sous-régionale dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues ( <i>suite</i> )
		Point 4. Application des recommandations adoptées à la quatorzième Réunion des HONLEA, Afrique
Mardi 26 septembre		
	9 heures	Point 5. Groupes de travail
	14 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
Mercredi 27 septembre		
	9 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
	14 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> )
Jeudi 28 septembre		
	9 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> : séance de formation)
	14 heures	Point 5. Groupes de travail ( <i>suite</i> : séance de formation)
Vendredi 29 septembre		
	9 heures	Point 6. Organisation de la dix-septième Réunion des HONLEA, Afrique
		Point 7. Questions diverses
	14 heures	Point 8. Adoption du rapport